



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 juillet 2008
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

15-18 septembre 2008

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays de courte durée

Liban

Résumé

Le présent descriptif de programme de courte durée du Liban est présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global de 600 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, ainsi qu'un prélèvement de 2 millions de dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales pour l'année 2009.

* E/ICEF/2008/16.

Données de base[†]

(2006, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	1,4
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	30
Insuffisance pondérale (modérée et grave, en pourcentage) (2004)	4
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2005)	150
Taux de fréquentation dans l'enseignement primaire (garçons et filles, pourcentage net) (2005)	93/92
Élève du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (en pourcentage) (2004)	93
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (en pourcentage) (2004)	100
Existence d'installations sanitaires modernes (2004)	98
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage) (2005)	0,1
Enfants qui travaillent (mineurs de 5 à 14 ans, en pourcentage) (2000)	7
RNB par habitant (en dollars É.-U.)	5 490
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (en pourcentage)	92
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage)	96

[†] Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles sur le site Web à l'adresse <http://www.unicef.org>.

La situation des enfants et des femmes

1. La possibilité d'obtenir des données statistiques fiables et actualisées sur la situation des enfants et des femmes au Liban est un sujet de préoccupation depuis quelque temps. Les initiatives en cours des organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale visent à renforcer les capacités de l'Administration centrale de la statistique au Liban pour ce qui est de la collecte de données aux fins de réduire les écarts actuels en matière d'information, en particulier dans les zones où les données sont périmées ou incomplètes.

2. Certains indicateurs socioéconomiques se sont certes améliorés sur le plan national, mais il faut s'attaquer aux disparités régionales qui existent dans le nord (Tripoli et Akkar/Minnieh-Dennieh), le sud (Djézine/Saïda) et la région de la vallée de la Béqaa (Hermel et Baalbeck), où les deux tiers de ceux vivant au-dessous du seuil de pauvreté au Liban sont concentrés¹.

3. Les données récentes sur la santé infantile et néonatale indiquent que, si le nombre de décès d'enfants a été ramené de 37 pour 1 000 naissances vivantes en

¹ Le seuil de pauvreté se situe à 2,40 dollars par habitant par jour; voir *Poverty, Growth and Inequality in Lebanon*, Programme des Nations Unies pour le développement et Ministère des affaires sociales du Liban.

1990 à 30 pour 1 000 naissances en 2005², le pays ne semble pas devoir réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Le rythme annuel moyen de réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans au Liban se situe à l'heure actuelle à 1,4 %, alors que le taux minimum nécessaire pour atteindre cette cible d'ici à 2015 est de 4,4 %.

4. Bien que le taux de scolarisation soit élevé, les améliorations qui restent à apporter à la qualité de l'éducation et à l'action préventive contre l'abandon scolaire demeurent les principaux sujets de préoccupation des éducateurs libanais et de l'UNICEF. Des inquiétudes du même ordre subsistent pour ce qui est de l'accès à un meilleur approvisionnement en eau potable; il ressort d'enquêtes récentes que le taux d'accès est nettement plus bas que celui qui avait été communiqué officiellement. Bien que les réseaux d'adduction d'eau potable existent dans de nombreuses localités, certaines collectivités locales signalent que ces réseaux de distribution ne mettent pas l'eau à leur disposition et qu'elles doivent avoir recours à d'autres sources d'approvisionnement en eau, qui sont privées.

5. Les entités privées – tant les entreprises privées que les organisations à but non lucratif – jouent un rôle de premier plan dans la prestation des services au Liban. Par exemple, près de 90 % des services de soins de santé primaires sont dispensés par des entités non étatiques et plus de 30 % de l'eau potable est assurée par des sources d'approvisionnement privées. Les entités non étatiques étant les principaux prestataires de services, la qualité des services varie considérablement. Cette situation exige une intervention plus marquée de la part des pouvoirs publics ainsi que la mise en place de systèmes de contrôle de la qualité plus efficaces là où les normes de prestation de services ont été établies et imposées par l'État.

6. Le conflit de 2006 entre le Liban et Israël a eu des effets dévastateurs sur l'infrastructure de base du Liban. Les incidences financières se chiffrent officiellement à 5 milliards de dollars (soit 22 % du produit intérieur brut). Quelque 40 000 fermiers ont été touchés, selon des données de l'Organisation internationale du Travail (OIT)³, les engins non explosés continuant à entraîner des pertes en vies humaines et compromettant la reprise des activités agricoles dans de nombreuses régions du sud. Les moyens d'existence de 5 000 pêcheurs et de leurs familles ont par ailleurs été durement éprouvés en raison de la perte de bateaux, de filets et d'autres biens. S'agissant du secteur du tourisme, toujours selon le rapport de l'OIT, le conflit aurait entraîné la perte d'au moins 30 000 emplois saisonniers et des pertes de recettes qui se chiffrent à 2 milliards de dollars par suite du recul du tourisme.

7. Le conflit a été suivi d'une impasse prolongée entre les partis politiques libanais, qui a bloqué la formation d'un gouvernement de coalition et empêché la tenue d'élections présidentielles. Cette situation a retardé le relèvement du pays et a

² Estimation pondérée de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF et reproduite dans le *Rapport sur la santé dans le monde – 2006* et le *Rapport sur la situation des enfants dans le monde – 2007*. Selon l'Enquête panarabe sur la santé familiale de 2004, le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans seraient respectivement de 18,6 pour 1 000 naissances vivantes et de 19,1 pour 1 000 naissances vivantes.

³ L'Agenda pour le travail décent de l'OIT (situation d'après conflit au Liban), rapport de la Mission multidisciplinaire de l'OIT au Liban, septembre 2006.

gravement entamé la cohésion sociale. Les tensions internes ont abouti au conflit armé du début de 2008 qui rappelé aux Libanais la longue guerre civile des années 80. La jeunesse libanaise a été polarisée par les partis politiques rivaux. Les tensions sociales et les affrontements armés récents du Liban compromettent l'esprit de tolérance, la coexistence ainsi que le règlement pacifique des divergences, en particulier chez les jeunes.

Principaux résultats et leçons tirées de la coopération passée

8. Au cours des trois dernières années, l'insécurité qui régnait du fait de la situation politique au Liban a empêché les organismes des Nations Unies de mener à bien le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et d'établir un descriptif de programme de pays complet de cinq ans. L'UNICEF et tous les organismes des Nations Unies ont exercé leurs activités en se fondant sur des programmes-relais annuels pour 2007 et 2008.

Principaux résultats enregistrés

9. En dépit d'une conjoncture politique épineuse, la collaboration entre l'UNICEF et ses organisations partenaires gouvernementales et non gouvernementales a abouti à un certain nombre de réalisations, dont les plus marquantes enregistrées en 2007 et au début de 2008 sont les suivantes :

a) Renforcement des taux de couverture vaccinale. Le vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos et le vaccin contre la rougeole, dispensés par le biais du système de santé publique, a permis de toucher jusqu'à 70 % de 3 des 10 districts mal desservis qui avaient été ciblés par le Ministère de la santé publique, au titre de l'approche « Reach Every District » (« Atteindre chaque district ») qui a été récemment adoptée. Les campagnes de sensibilisation menées par l'UNICEF et le Ministère de la santé publique ainsi que l'appui technique apporté au système national du Programme élargi de vaccination (PEV), en accordant une attention particulière à la cartographie des centres de santé publique, à la collecte de données relatives au Programme élargi de vaccination et à des fournitures pour la chaîne du froid stratégiquement ciblées, ont joué un rôle décisif dans l'amélioration de la couverture du PEV dans les districts mal desservis;

b) Appui aux pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Le volet soins de santé maternelle et infantile a adopté une démarche englobante qui recouvre l'établissement d'une ébauche de politique de nutrition nationale, la formation de plus de 300 praticiens de la santé aux pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et des campagnes de promotion en faveur de l'allaitement naturel dans 80 villages (avec une couverture estimée à 4 000 mères);

c) Renforcement de l'appui à la justice pour mineurs. L'UNICEF a aidé le Ministère de la justice à mettre en place des mécanismes et des réseaux qui permettent d'asseoir sur une base solide la mise en œuvre des normes de la justice pour mineurs. C'est ainsi que l'application des peines de travail d'intérêt général en tant qu'exemple de solutions de rechange à la détention est passée d'à peine 1 % des affaires impliquant des jeunes pour la période 2002-2005 à près de 15 % en 2007.

L'appui de l'UNICEF à la justice pour mineurs passe par deux organisations non gouvernementales de bonne réputation qui ont été officiellement habilitées par le Ministère à servir de médiateurs entre les tribunaux et les collectivités où les jeunes délinquants participent aux activités de réadaptation sociale. Ce dispositif sera financé en grande partie par le budget du Ministère de la justice;

d) Au titre de l'initiative de l'école amie des enfants, plus de 300 enseignants ont pu actualiser leurs connaissances et leurs compétences en matière de gestion des soins d'urgence et de conseils en matière de santé. Un système d'aiguillage vers les services appropriés des centres de santé locaux a été établi dans 28 écoles, et plus de 6 000 élèves ont subi des examens médicaux;

e) L'UNICEF continue de collaborer avec les entreprises d'adduction d'eau potable et d'épuration des eaux usées à Beyrouth, au Mont-Liban et dans le sud, afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable à près de 600 000 personnes. Dans les 18 mois qui ont suivi le début de la crise en 2006, l'UNICEF a été le principal agent de la remise en état des réseaux de distribution d'eau au Sud-Liban. À la fin de 2007, l'UNICEF et ses organisations partenaires non gouvernementales ont mené à bien la reconstruction de sept réservoirs d'eau principaux (six ayant une capacité de 200 mètres cubes et un doté d'une capacité de 1 000 m³) desservant 300 000 personnes. La remise en état de 22 citernes d'eau a assuré l'approvisionnement quotidien de 5,1 millions de litres à 85 000 personnes (soit 60 litres par personne par jour). Afin de réparer les réseaux de distribution d'eau dans les villages du Sud-Liban, près de 27 kilomètres de canalisations ont été fournis. En raison des coupures d'électricité fréquentes, la mise en place de groupes électrogènes produisant une capacité totale de 3 700 kilovolt-ampères pour le compte de six stations de pompage situées dans le sud et dans la vallée de la Béqaa a été déterminante s'agissant d'assurer un approvisionnement ininterrompu en eau. La stratégie de l'UNICEF, qui consiste à améliorer la qualité de l'eau par le biais du traitement à la source, a accéléré la décision visant à fournir 22 dispositifs de chloration de l'eau afin de couvrir les besoins de 30 000 personnes réparties dans 22 villages du Sud-Liban. En outre, 10 unités mobiles de traitement de l'eau ont été achetées pour servir de source d'appoint en cas d'urgence dans n'importe quelle localité;

f) Évaluation technique et remise en état de près de 90 écoles (notamment des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement) dans le sud et dans d'autres zones touchées par les hostilités. Plus de 130 enseignants de ces écoles touchées par le conflit ont reçu une formation aux techniques de gestion participative des classes et de soutien psychosocial; un tutorat consacré aux classes de rattrapage et au détail des programmes d'alphabétisation a également été dispensé. Des donateurs internationaux et locaux ont ensemble assuré le financement de ces activités relatives aux programmes de l'UNICEF;

g) Aménagement et gestion de centres communautaires amis des enfants dans des zones particulièrement touchées par le conflit récent. Au nombre des activités figurent l'établissement d'activités de loisirs et de réadaptation psychosociale; la promotion de la communication au sein de la famille et entre les générations, des services de conseils post-traumatiques et de réadaptation à l'intention des enfants, des jeunes et de leurs mères; la promotion de la ludothérapie et d'autres techniques de relèvement psychosocial. En tout, 25 centres communautaires amis des enfants ont accueilli 15 000 enfants, et plus de 3 000 animateurs ont reçu une formation à ces activités;

h) Mise en place d'un modèle novateur de partenariats public-privé, auquel participent les organisations non gouvernementales et le secteur privé, dont l'objectif est d'améliorer la capacité des écoles publiques à faire office de centres de développement communautaire. Le modèle de « l'école en tant que centre de développement pour tous », à l'essai dans une vingtaine de localités pilotes situées dans les zones les plus défavorisées de Hermel, de Tripoli, d'Akkar et de la vallée de la Béqaa, s'attaque à une série de problèmes : l'analphabétisme des adultes; l'abandon scolaire; le manque d'hygiène et une gestion de l'eau inefficace dans les écoles et dans les ménages; le désintérêt pour les questions environnementales; la non-utilisation des possibilités qu'offrent les activités récréatives locales; et la protection du patrimoine culturel. Ces partenariats sont menés en étroite coordination avec les initiatives de développement local appuyées par le Programme des Nations pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);

i) Lancement d'un programme télévisé novateur, intitulé « Sawtouna », produit par des jeunes à l'intention des jeunes. Ce programme est diffusé régulièrement deux fois par mois depuis la fin de 2006 sur la principale chaîne de télévision du pays. L'audience, contrôlée de près par une entreprise de suivi des médias, est stable; en 2007, chaque émission a permis de toucher quelque 300 000 spectateurs. En se fondant sur les données relatives à l'audience, au moins 35 % des jeunes Libanais connaîtraient ce programme. À ce jour, ce programme a abordé des questions telles que les incidences de l'évolution de la situation politique au Liban sur les jeunes; les clivages politiques au sein de la société; les mariages interreligieux; la crise environnementale; la sécurité routière; les bombes à sous-munitions; les effets de la mondialisation sur la jeunesse urbaine et rurale; les droits de la femme; les rapports avec les parents et les frères et sœurs; les modes de vie et la dépression; le VIH/sida; les rencontres et les relations; le phénomène connu sous le nom de « Facebook » et autres sites Web d'interconnexion sociale; les graffiti et l'expression de soi; les modes d'urbanisation; les migrations des jeunes; les traditions et les croyances; et bien d'autres sujets encore.

Leçons tirées

10. Le secteur public libanais n'intervient que de façon limitée dans la prestation des services. Le secteur privé et les organisations non gouvernementales ont pris la direction de la prestation des services de base. De nombreuses organisations non gouvernementales assurent des services sociaux⁴ et ont la capacité de devenir des modèles d'actions de proximité efficaces, tant dans des circonstances normales que dans des situations d'urgence. L'UNICEF continue donc de mettre en place des partenariats solides avec des organisations non gouvernementales afin que celles-ci puissent assurer des services de qualité à la société libanaise.

11. Dans le cadre d'un pays à revenu intermédiaire vulnérable aux crises, les campagnes de sensibilisation et la communication pour l'appui aux programmes jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme de pays. La composante communication représente l'ossature des activités relatives aux

⁴ Selon une évaluation menée en 2001 par la Banque mondiale sur le secteur des ONG au Liban, les programmes relatifs à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et à la formation professionnelle absorbent jusqu'à 80 % du budget du secteur.

programmes pour ce qui de la santé et de la nutrition; de la protection de l'enfance; de l'éducation; de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène; enfin, de la sensibilisation aux dangers des mines. Des médias divers, allant de la radio à la télévision, en passant par la presse écrite et les panneaux d'affichage, ainsi que du matériel didactique et des systèmes d'information à base communautaire, ont été largement utilisés, bénéficiant de l'appui du secteur privé, et offrant des services à titre gracieux. Les campagnes de sensibilisation à un certain nombre de questions, notamment la nécessité pour les enfants et les jeunes d'avoir davantage voix au chapitre au Liban, la protection sociale des groupes marginalisés (en particulier les pauvres et les réfugiés) et la protection des enfants et des jeunes contre les sévices et la toxicomanie, sont des stratégies essentielles de la mise en œuvre du programme de pays.

Motifs de la demande d'un programme de pays transitoire

12. L'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires gouvernementaux avaient prévu de mener à terme en 2008 l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et des descriptifs de programme de pays pour le Liban pour la période 2009-2013. L'UNICEF, le PNUD et le FNUAP avaient prévu de présenter des descriptifs de programme de pays quinquennal pour le Liban à leurs conseils d'administration respectifs pour approbation lors des sessions de septembre 2008. Les récents bouleversements politiques et en matière de sécurité survenus en mai et juin 2008 ont toutefois retardé l'achèvement du Plan-cadre et des descriptifs de programme de pays quinquennal qui avaient été prévus. À la suite de consultations soutenues entre l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires gouvernementaux et en concertation avec l'équipe de directeurs régionaux des organismes des Nations Unies, un accord a été conclu avec le Gouvernement libanais afin de demander de nouveaux descriptifs de programme de pays d'un an et de s'efforcer de mener à terme en 2009 l'élaboration du Plan-cadre pour la période 2010-2014 et des descriptifs de programme de pays quinquennal. On prévoit que d'ici à la fin de 2008, le système de gouvernance libanais sera de nouveau pleinement opérationnel, ce qui permettra de procéder aux consultations voulues avec les ministères d'exécution afin de garantir un appui et une maîtrise des programmes de coopération à l'échelon national. La période de transition de 2009 sera ainsi mise à profit pour examiner le Plan-cadre pour la période 2010-2014.

Le programme de pays, 2009

13. Une prorogation d'un an du programme actuel jusqu'à la fin de 2009 permettra une transition sans à-coups vers un programme de cinq ans reposant sur le Plan-cadre pour la période 2010-2014. Bien que le descriptif de programme de pays transitoire n'entraîne pas de changements profonds des éléments du programme de pays établi au titre de la coopération, il met en place des réorientations stratégiques pour ce qui est des objectifs du programme et des résultats prévus, ainsi qu'il ressort des sections ci-après.

14. Les principaux éléments du programme sont les suivants :
- a) Soins à apporter aux enfants et développement de l'enfant;

- b) Éducation;
- c) Protection des enfants et des adolescents et autonomisation;
- d) Recherche et conseils;
- e) Appui aux programmes de type intersectoriel.

Tableau budgétaire récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

<i>Programmes</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Soins à apporter aux enfants et développement de l'enfant	–	400 000	400 000
Éducation	100 000	650 000	750 000
Protection des enfants et des adolescents et autonomisation	200 000	400 000	600 000
Recherche et conseils	150 000	200 000	350 000
Appui aux programmes de type intersectoriel	150 000	350 000	500 000
Total	600 000	2 000 000	2 600 000

Note : En sus des ressources ordinaires et du budget ordinaire provenant d'autres ressources qui sont indiquées dans le tableau ci-dessus, d'autres ressources d'urgence d'environ 400 000 dollars émanant du Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) seront disponibles en 2009 au titre de l'approvisionnement en eau et de la réfection des systèmes d'assainissement dans le camp de Nahr El-Bared, administré par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Préparatifs

15. La proposition actuelle visant à proroger le descriptif de programme de pays a tiré parti des résultats du bilan commun de pays conduit en 2006-2007 et a été harmonisée avec les résultats préliminaires du PNUAD dont sont convenus l'équipe de pays des Nations Unies et les principales parties prenantes. Le descriptif de programme de pays s'appuie sur un certain nombre de sources : les résultats du processus interne d'examen de l'exécution des programmes de 2007-2008 (notamment les enseignements tirés de la situation d'urgence de 2006); les discussions sectorielles avec le Gouvernement et les organisations non gouvernementales partenaires en 2007-2008; une réunion d'examen par les pairs avec les principaux interlocuteurs gouvernementaux; et des consultations avec les organismes des Nations Unies. Les observations finales du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes relatives aux rapports périodiques du Liban (examinés respectivement en 2006 et 2008) ont contribué pour une part non négligeable à dégager un consensus sur des priorités de programme de pays qui ont été affinées.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

16. L'objectif général du programme de pays est d'améliorer la condition de l'enfant dans le domaine de la santé et de renforcer les activités de protection et

d'éducation. Les objectifs précis et les résultats prévus des éléments du programme sont énoncés dans les paragraphes ci-après.

17. La stratégie du programme de pays, qui s'appuie sur les données de recherche et d'information recueillies auprès des projets pilotes mis en œuvre aux échelons infranational et local, vise à établir et renforcer les stratégies relatives aux programmes nationaux et aux normes de prestation de services de soins de santé primaires, ainsi que l'approvisionnement en eau potable, le principe de l'école amie des enfants et la justice pour mineurs.

18. Compte tenu de la situation politique et sociale extrêmement instable au Liban, l'existence d'un dispositif souple de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours revêt une importance cruciale. Tous les programmes comprendront une composante situation d'urgence visant à garantir une assistance minimale en mobilisant immédiatement l'aide humanitaire préalablement mise en place. Au rang des stratégies générales de préparation à toute soudaine détérioration de la situation, on peut citer la conclusion d'accords prévisionnels avec les principaux acteurs sur le terrain (la Croix-Rouge libanaise et d'importantes organisations non gouvernementales nationales); l'identification des partenaires, des centres opérationnels et des capacités d'entreposage et de distribution dans les zones à haut risque en vue d'interventions rapides; l'achat et la mise en place au préalable d'un minimum d'articles de secours; l'achèvement des préparatifs administratifs minimaux aux fins d'une mobilisation des moyens d'action en cas d'urgence de l'organisation; et l'adhésion à des normes minimales de sécurité opérationnelle pour veiller à la sécurité du personnel et des biens.

Relations avec les priorités nationales et le PNUAD

19. En janvier 2007, lors de la Conférence internationale des donateurs pour le Liban, le Gouvernement libanais a présenté un programme de reconstruction et de relèvement axé principalement sur des réformes économiques et financières propres à renforcer la croissance. La composante sociale de ce programme trouve un écho dans le plan national d'action sociale tendant au renforcement des filets de protection sociale et de l'accès aux services sociaux de base. Les priorités nationales du plan national d'action sociale comportent notamment la lutte contre la pauvreté, la rationalisation accrue des dépenses sociales et l'élaboration d'un programme intégré de développement social à moyen et à long terme. Le plan national d'action sociale officialise l'engagement qu'a pris le Gouvernement de s'employer à lutter contre la pauvreté et d'améliorer les indicateurs sociaux, en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui ouvrira ultérieurement la voie à d'autres initiatives dans le domaine social.

20. Le programme de pays d'un an tient compte des réalisations prévues dans le projet de PNUAD élaboré pour faire face à un certain nombre de problèmes nationaux, au nombre desquels les disparités régionales, l'exclusion sociale, l'inefficacité de l'administration publique, la dégradation de l'environnement, ainsi qu'une culture des droits de l'homme insuffisamment développée.

Relations avec les priorités internationales

21. Les éléments du programme de pays sont conformes au plan national d'action sociale, aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la Déclaration du Millénaire.

Éléments du programme

22. Le **programme soins à apporter aux enfants et développement de l'enfant** a deux composantes : a) santé et b) eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH). La composante santé vise à systématiser le renforcement des soins de santé primaires, notamment les programmes d'immunisation. Il s'agit d'accroître la couverture vaccinale et d'améliorer les soins aux mères et aux nouveau-nés dans les districts mal desservis. La composante WASH procédera à une évaluation des ressources en eau à l'échelon national dans un premier temps afin d'arrêter une politique nationale relative à l'eau potable. Dans le cadre des interventions d'urgence en cours, elle va également continuer à reconstruire les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement du camp palestinien de Nahr El-Bared, au Nord-Liban. Ces travaux de reconstruction d'urgence devraient être terminés d'ici à fin 2009.

23. Le **programme éducation** vise à épauler le Ministère de l'éducation, le Ministère des affaires sociales et le Haut Conseil pour l'enfance dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer une stratégie nationale relative au développement du jeune enfant et à un système d'éducation ouvert, ce qui favorisera les partenariats entre le secteur public et le secteur privé calqués sur le modèle de « l'école en tant que centre de développement pour tous ». Le programme éducation comprendra une composante préparation aux situations d'urgence, qui permettra à l'UNICEF de faire face aux urgences tout en s'employant à limiter l'interruption de la scolarité et à maintenir la norme chez ces enfants. Ces interventions d'urgence recouvrent la mobilisation des enseignants et des collectivités, afin que l'enseignement puisse rapidement reprendre après avoir été interrompu par une urgence, ainsi que l'approvisionnement en kits d'éducation en situation d'urgence, tels que « l'école en boîte », des jouets et, au besoin, des écoles temporaires installées sous des tentes.

24. Le **programme protection des enfants et des adolescents et autonomisation** entend promouvoir, en association avec le Gouvernement et les partenaires nationaux, un environnement protecteur pour les enfants à la maison et à l'école, ainsi que dans la société tout entière, conformément aux principes de la justice pour mineurs et aux normes de la prise en charge familiale. Ce programme établira un lien avec des réseaux communautaires de protection des enfants qui partagent les mêmes objectifs et qui ont établi des normes de protection des enfants, des mécanismes de suivi et des systèmes d'aiguillage.

25. En concertation avec le **programme recherche et conseils**, le **programme protection des enfants et des adolescents et autonomisation** mettra en place des dispositifs permettant une participation systématique des jeunes à la concertation au plan national et à la promotion de la paix. Le programme de télévision *Sawtouna*, animé par de jeunes journalistes et présenté par l'une des grandes chaînes de télévision libanaises, continuera d'être l'un des principaux points de passage pour

les jeunes, touchant périodiquement une audience de 300 000 à 400 000 téléspectateurs.

26. Au titre de la préparation aux situations d'urgence du programme de pays, l'UNICEF et ses partenaires vont actualiser la cartographie des organisations non gouvernementales susceptibles de faire face aux urgences grâce à la mobilisation de jeunes volontaires qui peuvent participer aux opérations de secours, faciliter la collecte de données et dispenser un soutien psychosocial à l'intention des enfants et des adolescents.

27. Le **programme recherche et conseils** entend produire et utiliser des informations factuelles à l'appui des droits des enfants au Liban. Les informations factuelles seront issues de la recherche stratégique qui aura été menée sur les politiques, programmes et questions touchant les enfants et les jeunes, et le programme s'efforcera d'établir des partenariats avec des instituts de recherche à l'échelon national et régional. La réalisation d'une enquête en grappes à indicateurs multiples et la création d'une base d'indicateurs sociaux électronique et intégrée (utilisant DevInfo) sont deux résultats immédiats que le programme s'emploiera à obtenir en 2009. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires auront recours à cette base de données pour assurer le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments internationaux pertinents auxquels le Liban est partie.

28. Le **programme recherche et conseils** fournira un appui multisectoriel à d'autres programmes par le biais de l'analyse des données et de la conception d'initiatives de communication sur le changement des comportements qui s'appuient sur des données disponibles et concrètes. Les projets de communication pour l'appui aux programmes de l'UNICEF seront allégés dans tous les secteurs, allant au-delà de la phase d'après conflit jusqu'aux cinq prochaines années. On s'efforcera tout particulièrement de mener des campagnes de promotion de la paix et la tolérance et de veiller à ce que les jeunes aient davantage voix au chapitre et puissent devenir des agents du changement afin de dissiper les nombreuses dissensions sociales et confessionnelles auxquelles le pays a dû faire face au cours des deux dernières décennies.

29. Enfin, l'**appui aux programmes de type intersectoriel** permettra de prendre en charge les dépenses de programme qui sont de caractère intersectoriel, notamment les salaires et les frais généraux de fonctionnement relatifs aux loyers et à l'entretien du matériel. Ces dépenses sont indispensables à une bonne exécution des programmes et à la maîtrise des coûts.

Partenariats principaux

30. Les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, ainsi que les principales organisations non gouvernementales nationales et internationales, continueront d'être des partenaires importants du programme de pays, tout comme les Ministères libanais des affaires étrangères, de la justice, des affaires sociales, de la santé, de l'intérieur et des municipalités, de l'énergie et de l'eau, de l'éducation, et de la jeunesse et des sports. Les partenariats seront consolidés avec le Haut Conseil pour l'enfance, les établissements universitaires et les médias, ainsi qu'avec les milieux d'affaires.

Suivi, évaluation et gestion du programme

31. Le Représentant adjoint, les chefs de section et l'équipe chargée de la recherche et des conseils suivront de près l'exécution des résultats du programme de pays. Des rapports de suivi périodiques seront communiqués à l'équipe de gestion de pays et le modèle pour la gestion des risques sur le plan de la sécurité servira de base au suivi du programme de pays. Le logiciel de suivi de référence DevInfo ainsi que le système de gestion des programmes de l'UNICEF joueront un rôle déterminant dans le suivi de l'exécution des programmes et de l'utilisation des fonds.

32. Chaque élément du programme sera directement géré par un chef de section, en étroite coordination avec les ministères d'exécution respectifs et d'autres organisations non gouvernementales partenaires. Le Représentant adjoint coordonnera l'exécution du programme au sein du bureau tandis que le Représentant supervisera l'exécution du programme de pays, en concertation étroite avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales libanaises partenaires, les donateurs et les interlocuteurs en matière de développement international, l'équipe de pays des Nations Unies, le bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et le siège de l'UNICEF.
